AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES, REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT nº 224-2018

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire du 11 avril 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement nº 266-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lac-des-Écorces.

Ce code d'éthique et de déontologie s'applique à tous les employés de la municipalité.

Il traite des principales valeurs de la municipalité, des conflits d'intérêts, des avantages, de la discrétion et de la confidentialité, de l'utilisation des ressources de la municipalité, du respect des personnes, de l'obligation de loyauté de l'employé envers l'employeur, de la sobriété, du financement politique, de l'après-mandat de certains employés, et des sanctions encourues s'il y a manquement à ce code d'éthique et de déontologie.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 672, boul. Saint-François, Lac-des-Écorces, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Lac-des-Écorces ce 21e jour d'avril 2022.

Nathalie Labelle

Nathalie Labelle
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nathalie Labelle, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié ou fait publier l'avis public ci-haut concernant le règlement nº 266-2022, en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité, le 21e jour d'avril 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 21e jour d'avril 2022.

Nathalie Labelle

Nathalie Labelle
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe